

Règlement (mis en application le 1/11/2017)

Prêt de matériel sportif

pour l'escalade, la randonnée et l'alpinisme – version du 22/10/2017

1. Au sens du présent règlement, il faut comprendre ...

- 1.1 **Prêteur** : Escal'pades asbl, section du Club Alpin Belge, dont le siège social est situé avenue de Mersch 20 à 6700 Arlon, ci-dessous, Escal'pades.
- 1.2 **Bénéficiaire Emprunteur (BE)** : membre du club ou non membre.
- 1.3 **Responsable Livraison/Restitution** : la personne physique désignée par le Club Escal'pades pour la livraison et la restitution du matériel emprunté.
- 1.4 **Formulaire** (de demande de prêt) : formulaire spécifique en ligne utilisé obligatoirement pour toute demande de prêt (escalpades.eu).
- 1.5 **Fiche de prêt** : document électronique avec la liste du matériel accordé en prêt
- 1.6 **Moniteur breveté** : toute personne qui dispose d'un brevet de moniteur permettant d'encadrer une activité sous des conditions spécifiées par la fédération (le Club Alpin Belge).

2. Conditions générales

- 2.1 Escal'pades prête **gratuitement** et dans les limites des stocks disponibles, du matériel sportif à ses membres. Les non-membres peuvent également emprunter du matériel, mais **participent aux frais** d'acquisition, de gestion et d'entretien du matériel. Un tarif est disponible sur le site internet du Club.
- 2.2 Matériel emprunté : le matériel susceptible d'être emprunté est le matériel sportif présent au Club Escal'pades. Il s'agit de matériel pour lequel un véhicule standard est suffisant.
- 2.3 La liste du matériel est disponible exclusivement sur le site du club.
- 2.4 Les cordes sont exclusivement réservées aux activités encadrées. Elles sont prêtées à des **moniteurs brevetés**.

3. Durée autorisée d'un prêt

- 3.1 Le délai est limité à la durée de l'activité, avec un maximum de **14 jours** à partir de la livraison du matériel au **BE**.
- 3.2 A titre exceptionnel, Escal'pades peut accorder une prolongation unique d'un maximum de 14 jours sur demande motivée par écrit introduite par le **BE** au plus tard 5 jours avant la fin du prêt.

4. Demande de prêt en ligne

- 4.1 La demande est introduite par le **BE** exclusivement au moyen du **formulaire** spécifique d'Escal'pades disponible sur le site internet (escalpades.eu).
- 4.2 Cette demande est introduite **au plus tard 2 jours AVANT la date de livraison du matériel emprunté.**
- 4.3 Une caution forfaitaire de 50,00 € est exigée en ligne : elle sera intégralement remboursée le jour de la restitution sauf en cas de dégradation ou de restitution tardive.
- 4.4 Les **moniteurs brevetés** ne sont pas soumis à l'exigence de caution.
- 4.5 Suite à la demande et au versement de la caution forfaitaire, Escal'pades envoie au **BE** un courriel d'accusé de réception.
- 4.6 Par la suite, un courriel notifiant la décision (accord ou refus de la demande de prêt) est envoyé avant la date de livraison du matériel emprunté. Le cas échéant, la fiche de prêt est attachée à ce courriel.

5. Exigences d'Escal'pades à la livraison et à la restitution

- 5.1 A la livraison, le matériel prêté est propre, sec, en parfait état d'utilisation et complet. Il se trouve sous la responsabilité du **BE** pendant toute la durée du prêt.
- 5.2 A la restitution, le **BE** s'engage à restituer le matériel au club Escal'pades, au jour prévu, **complet, sec et en parfait état d'utilisation et de propreté.**
- 5.3 Au moins l'un des responsables livraison/restitution doit être présent à la livraison et à la restitution du matériel.
- 5.4 Tant à la livraison qu'à la restitution, les deux parties doivent être en possession de **la fiche de prêt imprimée** préalablement. Et, après contrôle, les 2 parties signent et contresignent ces deux exemplaires.
- 5.5 Si le **BE** ne prend pas livraison de son matériel à la date prévue, celui-ci est automatiquement remis à la disposition d'Escal'pades, sauf s'il y a eu **accord écrit** sur une modification de date. Le prêt est automatiquement annulé.

6. Utilisation correcte du matériel

- 6.1 Le **BE** s'engage à utiliser le matériel emprunté en "bon père de famille", aux seules fins normales auxquelles il est destiné et à l'entreposer à l'abri des intempéries et du vol.
- 6.2 Le matériel prêté est et demeure la propriété insaisissable d'Escal'pades. Toute cession de matériel à un tiers est strictement interdite.
- 6.3 Escal'pades peut, à tout moment, contrôler l'utilisation et l'entreposage du matériel prêté. En cas de rapport négatif, le club peut mettre fin au prêt et exiger le retour immédiat du matériel prêté aux frais du **BE**.
- 6.4 Escal'pades décline toute responsabilité quant aux dommages pouvant survenir lors du déplacement, de l'utilisation ou du stockage, par le **BE** ou par des tiers, du matériel prêté.

7. Dispositions en cas de non-respect d'une ou des obligations du règlement

- 7.1 Toute détérioration ou perte de matériel est mentionnée sur le formulaire de prêt, chaque poste étant signé par le responsable Livraison/Restitution, qui y mentionne ses éventuelles remarques. Même le matériel abimé, voire cassé et donc inutilisable, DOIT être restitué au Club.
- 7.2 Le **BE** s'engage à supporter les éventuels frais :
- de manutention,
 - de nettoyage,
 - de réparation,
 - de remplacement
- résultant de la détérioration du matériel prêté selon les évaluations concertées avec Escal'pades.
- 7.3 Si le **BE** ne prévient pas de son retard à la date de restitution du matériel prêté, Escal'pades peut conserver la caution de 50,00 €, majorée d'une amende de 10,00 € par semaine de retard.
- 7.4 Faute d'exécution de la restitution du matériel et/ou du paiement d'une ou de plusieurs factures dans les délais requis, plainte sera déposée devant les tribunaux compétents.
- 7.5 En cas de non-respect par le **BE** d'une des conditions du présent règlement, y compris le paiement des éventuelles amendes et/ou frais, toute demande ultérieure de prêt de matériel sportif sera systématiquement refusée.

En résumé, pour le prêt du matériel sportif pour l'escalade, la randonnée et l'alpinisme

1. **Je réserve en ligne via le formulaire (escalpades.eu) le matériel souhaité et je paie la caution en ligne.**
2. **Je reçois par e-mail la fiche de prêt et je prends rendez-vous pour la livraison.**
3. **A la livraison, je me présente avec la fiche de prêt imprimée par mes soins et je conviens d'un rendez-vous pour la restitution.**
(Je reçois le matériel et je conviens d'un rendez-vous).
4. **Pour mon activité, j'utilise le matériel en toute sécurité.**
5. **A la restitution, je vérifie le matériel avec le responsable Livraison/Restitution et contresigne la fiche de prêt**
(La caution m'est remboursée dans les heures qui suivent).
(Je restitue le matériel en bon état et ma caution est remboursée).

